

Règlement Intérieur de l'association ubuntu-fr

rédigé par : association ubuntu-fr

28 février 2012

Article 1 : Conditions d'admission au statut de membre

Toute personne physique peut demander à être admise à la qualité de membre de l'association ubuntu-fr.

Les conditions préalables sont :

- l'adhésion au code de conduite ubuntu^{1 2}
- l'adhésion à ce règlement intérieur
- le respect de la « netiquette »³
- le respect des règles anti-harcèlement et anti-discrimination.

Si ces conditions sont respectées l'admission à cette qualité est décidée par un conseil dédié, nommé le conseil des pairs ubuntu-fr, qui jugera si l'implication du demandeur dans les différentes activités de la communauté ubuntu-fr justifient ce titre.

Article 2 : Conseil des pairs ubuntu-fr

L'admission à la qualité de membre ubuntu-fr est décidée par un conseil composé de 3 personnes. Les différents membres de ce conseil sont individuellement élus par l'ensemble des membres Ubuntu-fr pour une durée de 1 an renouvelable. Ils se réunissent et statuent par voie électronique pour évaluer les demandes d'admission des futurs membres de l'association.

Article 3 : Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

Les convocations aux assemblées seront réalisées par courrier électronique. À cette fin tous les membres doivent renseigner une adresse valide de courrier électronique.

Les membres présents votent à main levée ou par voie électronique suivant les modalités d'organisation de l'assemblée.

1. <http://www.ubuntu.com/project/about-ubuntu/conduct>
2. <http://doc.ubuntu-fr.org/codedeconduite>
3. <http://fr.wikipedia.org/wiki/N%C3%A9tiquette>

Si un membre ne peut être présent, il peut se faire représenter par un autre membre après avoir fourni au conseil d'administration une procuration qui lui demandera de confirmer celle-ci par échange de courrier électronique.

Article 4 : Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres présents.